

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire

AVIS

Date : 21 octobre 2011	Objet : Plan régional d'actions pour la conservation de la Chevêche d'Athéna - <i>Athene noctua</i> - en Pays de la Loire	Vote : Avis réservé
----------------------------------	---	-------------------------------

Le dossier examiné est présenté par la LPO Sarthe et Mayenne Nature Environnement. Ce travail constitue un état des lieux réalisé dans le cadre de la convention pluriannuelle passée entre la LPO Coordination Régionale et le Conseil Régional des Pays de la Loire. Ce programme fait suite à une mise en œuvre difficile du Plan National d'Action rédigé en 1999 par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, dans un contexte de déclin national généralisé de l'espèce depuis les années 1950.

La première partie du dossier s'attache à réaliser une synthèse des connaissances sur le territoire, les données sont cependant difficiles à comparer avec des échelles de temps, des protocoles, des surfaces variables et à traitement divers (colorimétrie, échelles, ..). Les descriptions biologiques s'appuient sur des observations de terrain ou des études réalisées sur différents territoires régionaux. Quelques références régionales manquent cependant comme par exemple : *Vaslin M. 2006, Les limicoles dans le régime alimentaire de la Chouette chevêche Athene noctua en Marais breton-vendéen, La Gorgebleue, n° 21-22.*

Le plan d'action est séparé en deux domaines : conservation et amélioration des connaissances, déclinés respectivement en 7 et 4 actions.

Concernant la mesure 1.1 l'évaluation à 24 500 euros mériterait d'être commentée, peut-être en citant les dispositifs existants (ex : SFEI) qui encouragent le maintien de l'herbe en « polyculture élevage ». L'action pourrait prévoir des ajustements à ces mesures actées (conservation d'arbres, prairies naturelles, mares, vergers etc.). L'action 1.2 propose d'encourager la labellisation des productions issues de l'agriculture extensive notamment des vergers hautes tiges, proposition qui mériterait une analyse rapide de la potentialité de l'action (existe-t-il de nombreux vergers de production en hautes tiges labellisables ?).

Pour la partie conservation, une action complémentaire sur l'analyse des possibilités de préservation du bocage par classement des haies, chemins creux, au sein des PLU et SCOT pourrait être envisagée.

Plus généralement, le CSRPN se pose la question de l'opportunité de ce plan pour une espèce à dynamique de population complexe et pour laquelle une mesure comme la création de nichoirs peut paraître comme une solution ponctuelle. La plupart des actions sont mal préparées ou inadaptées pour un Plan d'Action (ex : actions 2.1-2.2-3.2-3.4.).

En conclusion, le CSRPN souhaite apporter un avis réservé à ce plan régional d'actions en faveur de la Chevêche d'Athéna qui ne semble pas recevable en l'état. Le dossier pourrait être retravaillé sur la base des remarques formulées précédemment (travail sur l'homogénéisation des données, collecte d'expériences ou de faisabilité des mesures proposées) et faire l'objet d'une présentation ultérieure au CSRPN.

Le président du CSRPN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Bouzille', with a stylized flourish extending to the right.

Jan-Bernard BOUZILLE